

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi huit novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 29.10.2021).

Présents : DRICOURT Alain, PERRIN Arnaud, GOBERT Christelle, COMMÈRE Philippe, PEIROUX Nicole, PELTIER Christian, MICHAUD Delphine, PINET Dominique, LESUEUR Michel, BATTAGLIA Martin

Absents excusés : WEINMANN Annie (qui a donné pouvoir à pouvoir à COMMÈRE Philippe) PERELLO Myriam (qui a donné pouvoir à GOBERT Christelle), LAMZOUZI Mariam (qui a donné pouvoir à DRICOURT Alain).

Absents : LAMIDEL Mathias, ANDRÉ Sabine

Secrétaire de séance : GOBERT Christelle

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans remarques ni observations et signé par les membres présents à cette réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme secrétaire de séance Madame Christelle GOBERT.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL APRES UNE DEMISSION

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 23 septembre 2021, Monsieur Eric REGNIER l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal à compter de cette date.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de l'Oise en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Dominique PINET, suivant immédiat sur la liste Béthisy-Saint-Martin, continuons ensemble, dont faisait partie Monsieur Eric REGNIER lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Il convient de mettre à jour le tableau du conseil municipal :

NOM	PRENOM	ADRESSE	FONCTION
DRICOURT	Alain	210 rue Pasteur 60320 BETHISY ST MARTIN	Maire
PERRIN	Arnaud	309 rue G. de Séroux 60320 BETHISY ST MARTIN	1er Adjoint
GOBERT	Christelle	100 Pasteur 60320 BETHISY ST MARTIN	2ème Adjoint
COMMÈRE	Philippe	216 rue Galliéni 60320 BETHISY ST MARTIN	3ème Adjoint
WEINMANN	Annie	918 rue de Crépy 60320 BETHISY ST MARTIN	4ème Adjoint

PEIROUX	Nicole	Puisières 60320 BETHISY ST MARTIN	Conseillère
PELTIER	Christian	231 rue Charles Neudorff 60320 BETHISY ST MARTIN	Conseiller
PERELLO	Myriam	310 rue Pasteur 60320 BETHISY ST MARTIN	Conseillère
MICHAUD	Delphine	712 rue de Crépy 60320 BETHISY ST MARTIN	Conseillère
LAMIDEL	Mathias	59 rue Célestin Ducro 60320 BETHISY ST MARTIN	Conseiller
PINET	Dominique	27 rue Gustave Balny 60320 BETHISY ST MARTIN	Conseillère
LESUEUR	Michel	147 rue Georges Clemenceau 60320 BETHISY ST MARTIN	Conseiller
ANDRÉ	Sabine	267 Lotissement la Montagne 60320 BETHISY ST MARTIN	Conseillère
LAMZOUDI	Mariam	144 rue Galliéni 60320 BETHISY ST MARTIN	Conseillère
BATTAGLIA	Martin	293 rue Georges Clemenceau 60320 BETHISY ST MARTIN	Conseiller

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL / ÉTUDE AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ RD 123

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de mener une étude pour l'aménagement de sécurité concernant la RD 123, Le montant de cette étude est estimé à 8 700,00 € HT soit 10 440,00 € TTC.

Pour financer cet investissement, la commune peut solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise. La commune autofinancera la différence.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De décider de réaliser le projet d'étude de circulation, pour un montant estimatif de 8 700,00 € HT soit 10 440,00 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise au taux maximum,
- De préciser que les investissements n'interviendront que lorsque le dossier de demande de subvention sera accepté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

PACTE FINANCIER ET FISCAL ARC POUR LA DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C, point VI ;

Considérant l'engagement pris par l'Agglomération de la Région de Compiègne d'élaborer un pacte financier et fiscal de solidarité en concertation avec les communes membres visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières.

Considérant que ce pacte doit tenir compte des diverses relations financières existantes entre l'EPCI et ses communes membres, à savoir à minima :

- les efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagées ou envisagées à travers les transferts de compétences ;
- les règles d'évolution des attributions de compensation (AC) ;
- les politiques communautaires poursuivies à travers les fonds de concours (FDC) et/ou la dotation de solidarité communautaire (DSC), et les critères de péréquation retenus ;
- les critères retenus par l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou versements au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;

Considérant que l'objectif de ce pacte est de définir un contrat clair porteur de stabilité et de prévisibilité pour l'agglomération et ses communes dans un contexte de tensions sur les finances publiques ;

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire, qui explique l'actualisation de ce pacte financier et fiscal compte tenu des nouvelles modalités de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver le pacte financier et fiscal tel que joint en annexe, compte tenu des nouvelles modalités de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), pour un montant de 15 189,00 €.

INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté du 20 août 2020 abrogeant l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

DECIDE à l'unanimité

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- De lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaire pour un montant de 45 € 73 ;
- Que cette indemnité sera accordée à Monsieur Philippe RAMON, à compter du 1^{er} janvier 2021

ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu la demande de M. le Receveur de Compiègne Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire de Béthisy-Saint-Martin,

Considérant que la somme de 400,00 €, n'a pas pu être recouvrée par les Services des Finances Publiques,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident,

- De passer en non-valeur la somme de 400,00 €
- Dit que la somme sera prélevée à l'article 6541 sur le budget 2021

QUESTIONS ÉCRITES ET INFORMATIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire fait part du devis réalisé par l'ADTO pour le projet d'aménagement de la cour de la Mairie. De nouveaux contacts seront pris avec l'ADTO afin de prendre en considération quelques points évoqués pour une nouvelle ébauche avec des coûts amoindris pour éventuellement présenter le dossier pour des demandes de subvention.

*Monsieur le Maire indique que les travaux d'enfouissement des réseaux vont reprendre à partir du 12 novembre, pour la 1^{ère} et 2^{ème} tranche.

*Monsieur le Maire signale qu'il a adressé un dossier pour une demande de subvention en ce qui concerne le fonds leader européen auprès de l'APC, pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique.

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion de la commission d'environnement avec le SAGEBA concernant la restauration d'une parcelle, Avenue Blondeau Mary, en zone humide, subventionnable dans son intégralité par le SAGEBA et l'agence de l'eau.

*Monsieur le Maire fait part de son rendez-vous avec Maître Blandine LEFRANC, notaire à Verberie, concernant l'acquisition des bandes de terrain le long du Chemin Latéral sur le chemin piétonnier.

L'acquisition de la parcelle de Mme MARCH, ruelle Dubois et la cession d'un petit bout de terrain (ancien puits) d'une superficie de 5m² au profit de Madame DROZ et Monsieur PELLÉ ;

*Monsieur le Maire déplore le manque de participation des administrés lors des manifestations organisées par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 20 heures 35

Affichage du compte-rendu le 15 novembre 2021

Alain DRICOURT, Maire :

Arnaud PERRIN, 1^{er} Adjoint :

Christelle GOBERT, 2^{ème} Adjoint :

Philippe COMMÈRE, 3^{ème} Adjoint :

Annie WEINMANN, 4^{ème} Adjoint (qui a donné pouvoir à COMMÈRE Philippe) :

Nicole PEIROUX, Conseillère :

Christian PELTIER, Conseiller :

Myriam PERELLO, Conseillère (qui a donné pouvoir à GOBERT Christelle) :

Delphine MICHAUD, Conseillère :

Dominique PINET, Conseillère :

Michel LESUEUR, Conseiller :

Mariam LAMZOUZI, Conseillère (qui a donné pouvoir à DRICOURT Alain) :

Martin BATTAGLIA, Conseiller :